

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 1158**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Monteur technicien en réseaux électriques

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CPC n° 3	Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

255 Electricite, électronique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de ce diplôme est un professionnel d'exécution de chantier, habilité pour construire des réseaux de distribution d'énergie électrique aériens ou souterrains. Il effectue tous les travaux de mise en oeuvre et de raccordements des réseaux hors tension ou sous tension, en application des techniques et des procédures précises et définies.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprises industrielles ou artisanales électriques. BTP

Monteur technicien en réseaux électriques. Electricien de chantier

Codes des fiches ROME les plus proches :

F1605 : Montage de réseaux électriques et télécoms

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Français Sciences Industrielles

Langue vivante

Epreuve professionnelle de synthèse

Technologie

Evaluation de la formation en entreprise

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury est désigné par le recteur et présidé par un conseiller de l'enseignement technologique. Il est composé à parité: -de représentants de la profession employeurs et salariés ainsi que le cas échéant de représentants de l'enseignement privé. - de représentants de l'enseignement public
En contrat d'apprentissage	X		idem
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation	X		idem
Par candidature individuelle	X		idem
Par expérience dispositif VAE	X		idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté créant le diplôme : 27/09/1995

Arrêté abrogeant le diplôme : 10/02/2012

Dernière session d'examen : 2013

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

Autres sources d'information :

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :